



Bienvenue à la **COMMISSION NOUVEAUX PROJETS**

SNF Flocryl et WDP

Amphithéâtre de la CUD

Jeudi 26 mars 2026

Comité Projet SPPPI



Mars 2026

SNF Group

SNF Group - 2023 Company Overview

SNF
WATER SCIENCE

Le groupe SNF

Groupe de chimie de spécialités,
leader mondial dans la production
de polyacrylamides.

€5M

Chiffre d'affaires(

8 150

Employés dans le monde

450K

Utilisateurs finaux

56%

part de marché

Entreprise privée fondée en 1978



Expert en chimie de l'eau, nos produits
sont utilisés dans toutes les applications
utilisant de l'eau.

Floculation / Coagulation

Séparation liquide/solide

Réducteur de friction

Consommation d'énergie réduite

Modification de la viscosité

Réduction de la consommation d'eau

Lutter contre la rareté de l'eau

Et préserver les ressources naturelles dans chacune de nos applications



TRAITEMENT DE L'EAU
Municipales & Industrielles



EXTRACTION DU
PETROLE



EXTRACTION MINIERE

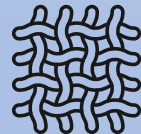


INDUSTRIE PAPETIERE

ET LES SPECIALITES



AGRICULTURE



TEXTILES



COSMETIQUE



CONSTRUCTION
& TRAVAUX PUBLICS

Une implantation mondiale



UNE FORTE CONCENTRATION SUR LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT



EXPERTISE EN RECHERCHE

- Les dépenses de R&D représentent **1.4 %** des ventes
- **400** scientifiques et techniciens
- **230** spécialistes terrains



DES LABORATOIRES DANS LE MONDE ENTIER

- **4** centres R&D principaux
- **12** laboratoires d'application



INNOVATION

- **145** nouveaux produits par an
- **1 532** brevets actifs

◆> Nous sommes le plus gros investisseur en R&D dédiée aux Polyacrylamides

◆> Le risque de substitution de nos produits est très faible



Le projet FLOCRYL à Gravelines

FLOCRYL est une filiale 100 % de SNF group et est l'exploitant du site de Gravelines

Nos objectifs :

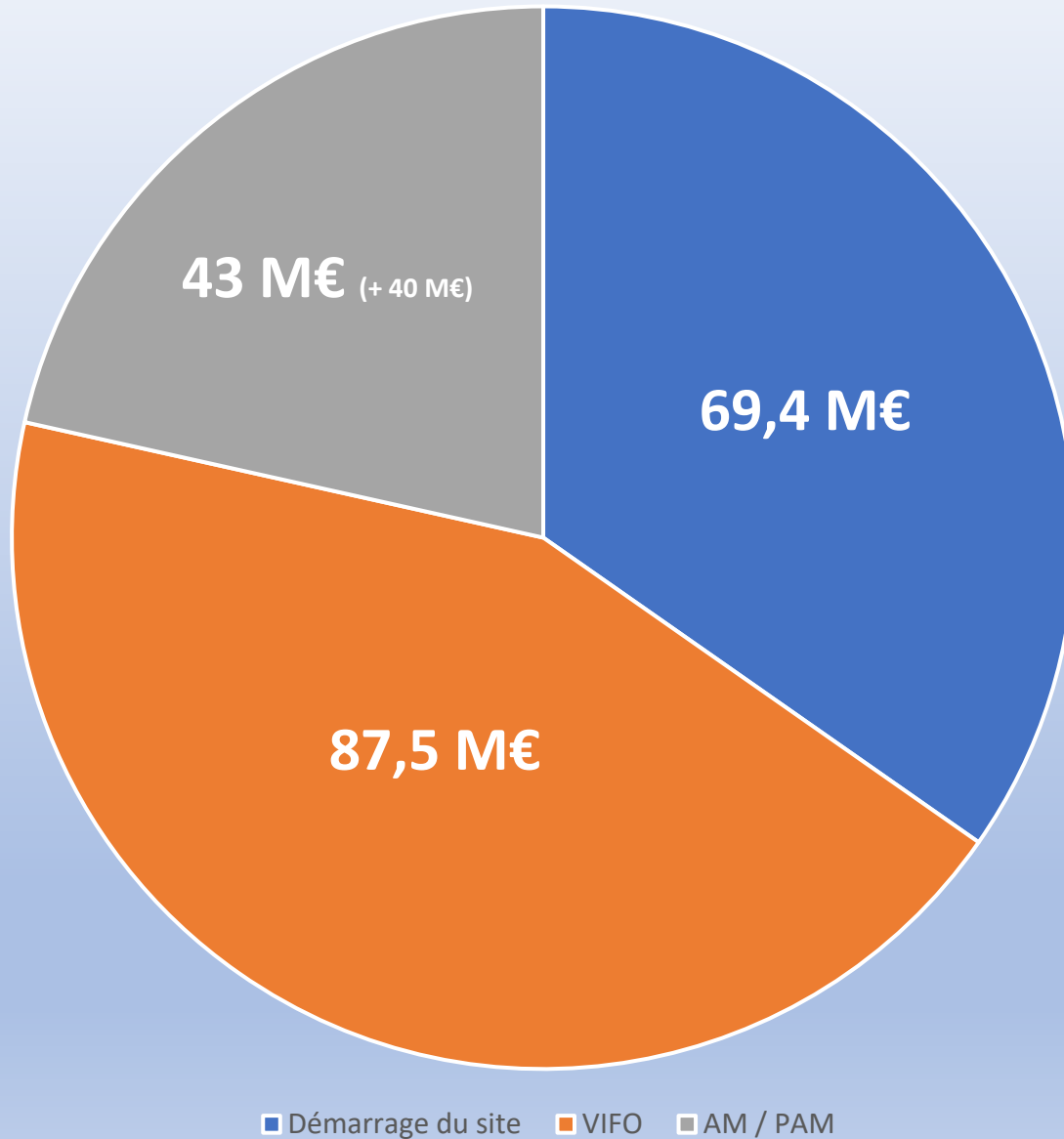
- Répondre à la demande du marché mondial
- Produire de nouvelles matières premières (monomères) utilisées dans les autres sites du groupe

Pourquoi Gravelines ? :

- Accès facile aux matières premières dont le site aura besoin
- Utilisation d'une logistique maritime permettant d'exporter aussi bien vers les pays Nordiques que vers les USA, l'Afrique ou le Moyen-Orient
- Implantation sur un Ancien dépôt de sable du Grand Port Maritime de Dunkerque, associé à une emprise foncière permettant d'avoir une vision de développement

Projet évolutif adapté à la demande du marché et à la capacité d'investissement du groupe





Qu'a-t-on construit ?

- Des unités de fabrication de Monomères et Polymères
- Le parc de réservoirs associés
- Un entrepôt de stockage

Mais aussi :

- Un réseau ferroviaire
- Une sous station électrique
- Une usine de traitement des eaux

Et

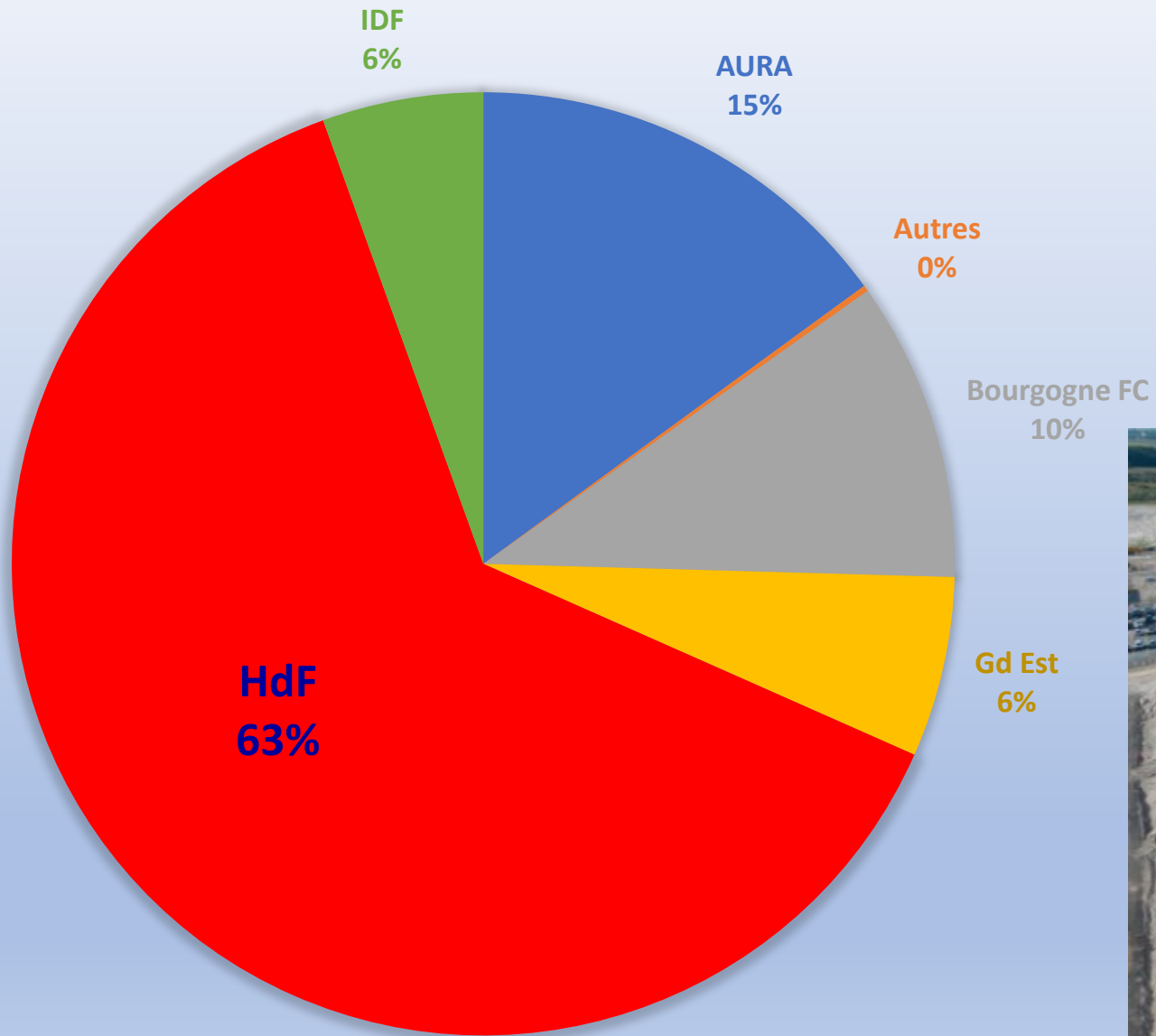
- Un bâtiment administratif
- Des locaux sociaux / vestiaires
- Un poste de garde

Et encore

- Des bassins de récupération de l'eau de pluie pour une réutilisation maximale
- Des salles de contrôle bunkerisées

➔ La Première unité fonctionnelle produit des bases pour l'industrie du papier.

Une volonté de privilégier les entreprises locales pour la construction



Nos fondamentaux

- Se conformer à la législation
- Respecter l'Humain
- Ancrer une culture sécurité
- Être un acteur dans la protection de l'environnement
- Gérer les risques des installations
- Être fiable et profitable

Le Projet ADAME

- l'ADAME est une matière première destinée à la fabrication de polymères utilisés dans les flocculants du traitement des eaux.
- Aujourd'hui, SNF Group est le premier producteur mondial d'ADAME avec ses trois unités de production d'ADAME aux USA et ses quatre unités en Chine dont la capacité totale s'élève à 165 000 tonnes par an.
- L'usine de Gravelines représentera 10% de la capacité mondiale de production d'ADAME et confortera le site en tant que site stratégique de SNF Group
- La localisation du groupe en Europe permettra de réduire drastiquement les transports maritimes en provenance d'Asie ou des Etats-Unis.
- Le projet générera environ 40 nouveaux emplois. Il est estimé à 60 M€.

Gestion des principaux risques

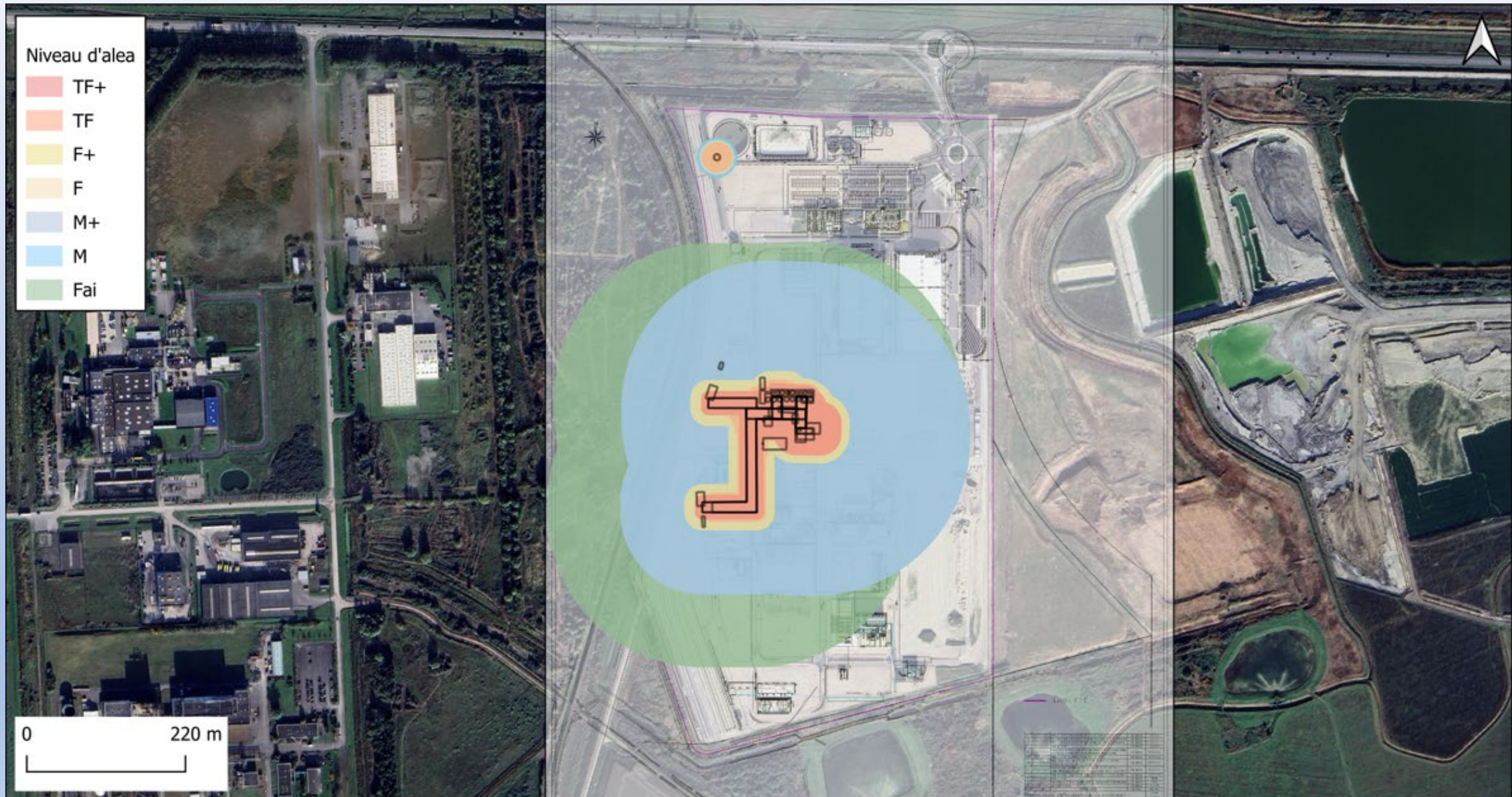
- Site SEVESO seuil haut avec une unité en production (VIFO) et deux unités AM et PAM en construction
- L'unité ADAME ajoute de nouveaux produits et équipements mais ne modifie pas le régime SEVESO

L'analyse des risques montre que :

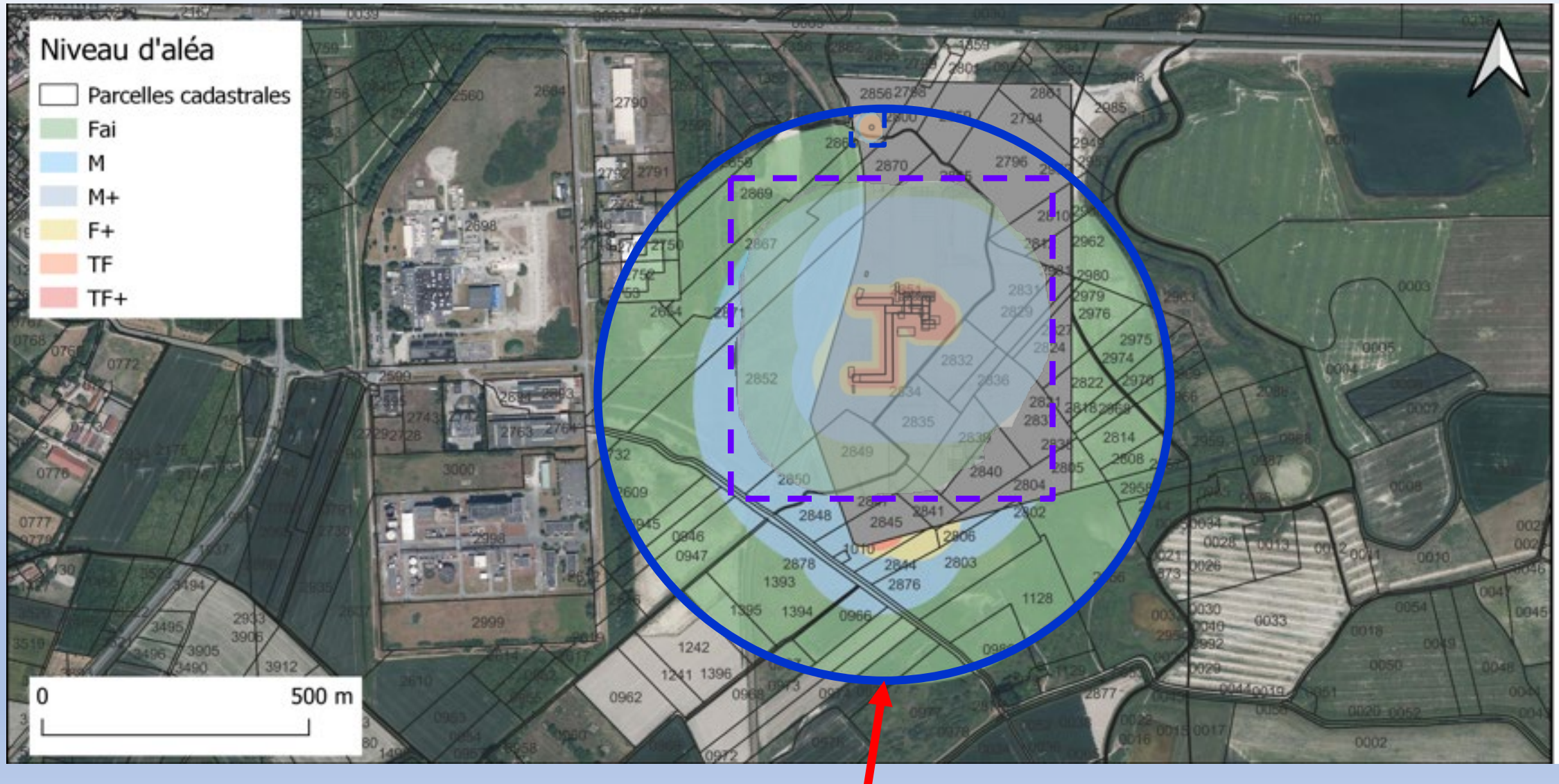
- Tous les scénarios dangereux sont maîtrisés par les mesures de prévention (inertage, fosses déportées, rétentions, systèmes automatiques de sécurité).
- Les phénomènes dangereux identifiés présentent des effets majoritairement confinés sur site et les rares scénarios dépassant le périmètre font l'objet de mesures de maîtrise renforcées

Le projet ne dégrade pas le niveau de sécurité du site, déjà dimensionné pour des risques de niveau équivalent.

Les effets de la nouvelle installation ADAME



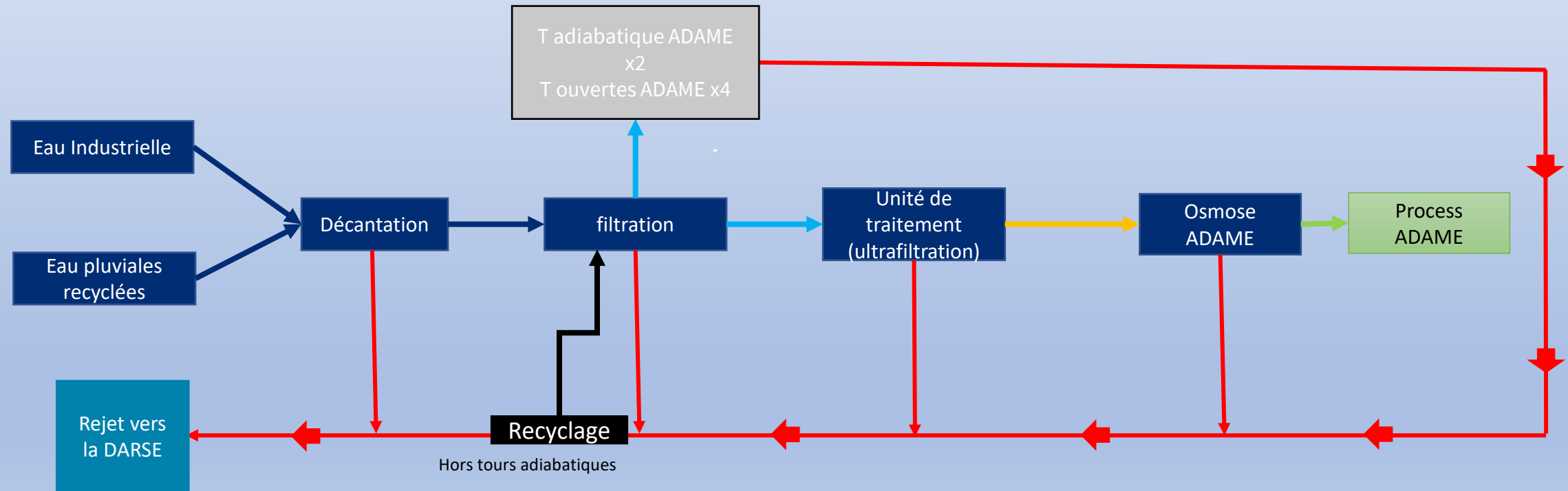
Les effets de l'ensemble des installations



Les effets du projet ADAME sont inclus dans le périmètre du projet existant

Gestion de l'eau projet ADAME

- Utilisation de 2 tours adiabatiques et 4 Tours AéroRéfrigérantes
- Aucun rejet nouveau de process ADAME
- Recyclage des eaux de Tour AéroRéfrigérante
- Recyclage des purges



Gestion de l'eau

	Nature	Besoin total en eau (journalier) m³/j	Besoin total en eau (horaire) m³/h
Situation actuelle	Eau industrielle	1790	75
	Eau de pluie	220	9
Nouvelles installations	Eau industrielle projet ADAME	1228	51
	Recyclage des purges (Volume d'eau recyclé grâce à l'osmoseur mis en place)	- 490	-20
	BESOIN TOTAL (Eau industrielle + eau de pluie avec prise en compte du recyclage des purges)	2748	115
Total situation future	Soit eau de pluie	220	9
	Soit Eau industrielle	2528	106

- **Consommation d'eau**

- Besoins totaux : 834 240 m³/an (identique à l'autorisé).
- Réduction importante grâce au recyclage intégrant les eaux AM-PAM et VIFO(-22 %).

Le projet ADAME présente un impact faible sur l'eau

Impacts sur l'air/Etudes sanitaire ADAME

- Aucun rejet diffus
- Tous les événements du projet ADAME sont reliés à un oxydateur thermique
- Les rejets canalisés sont limités à 3 émissaires : oxydateur thermique, chaudière gaz naturel, chaudière méthanol (sous produit du procédé)
- Pas de poussières générées par ADAME (procédé liquide)
- Les substances spécifiques ADAME sans Valeurs Toxique de Référence existantes présentent des quantités émises considérées comme très faibles
- Aucun risque sanitaire identifié pour les populations

Impact faible, aucune incidence notable pour la population ou le milieu naturel.

Autres impacts du projet ADAME

• Climat / GES	✓ Émissions ADAME $\approx 7\,500$ tCO₂/an. ✓ Site après projet : 41 550 tCO₂/an (0,001 % des émissions régionales). ✓ Utilisation de méthanol comme combustible limitant les déchets.
• Odeurs	✓ Substances odorantes mais retour d'expérience SNF : absence de nuisance. ✓ Prétraitement avant rejet.
• Trafic routier	✓ +5 PL/j et +30 VL/j → augmentation <1 % du trafic (anciens accès RD601). ✓ La priorité donnée au transport ferroviaire contribue à réduire le trafic routier
• Trafic ferroviaire	✓ 1 train tous les deux jours ✓ Le site favorise l'acheminement des matières premières par voie ferroviaire chaque fois que cela est possible
• Paysage	✓ Bâtiments 15–37 m, même gabarit que l'existant. ✓ Environnement industrialo-portuaire.
• Déchets	✓ Seul impact fort du projet. ✓ Nouveaux déchets ADAME : 1 850 t/an (résidus lourds aqueux + organiques). ✓ Filières identifiées ✓ Méthanol valorisé → –12 100 t/an de déchets évités.
• Énergie	✓ +49 % gaz / +12 % électricité ; ✓ Méthanol substitution partielle du gaz par le méthanol. ✓ Optimisation continue.

Conclusion générale

- Le projet ADAME marque une étape clé pour l'usine SNF-FLOCRYL : il permet de produire localement un composant essentiel au traitement de l'eau, renforçant ainsi l'autonomie industrielle française et européenne.
- Cette nouvelle unité repose sur un procédé totalement maîtrisé, déjà exploité depuis plus de vingt ans sur d'autres sites du groupe sans incident majeur.
- Les études environnementales démontrent que les impacts du projet sont faibles, parfaitement encadrés et protégés par des dispositifs de confinement, de traitement des émissions et de gestion rigoureuse des eaux et des sols.
- Aucun effet notable n'est identifié sur les milieux naturels, les nappes ou les zones sensibles.
- Sur le plan des risques industriels, le site reste classé SEVESO seuil haut, sans aggravation par rapport à la situation actuelle, grâce à des mesures de maîtrise renforcées et un haut niveau de prévention
- Enfin, ADAME contribue au dynamisme local : création d'emplois, implantation durable et réduction majeure des transports internationaux de matières premières. Un projet industriel responsable, utile et structurant pour le territoire.

An aerial photograph of a lush green forest with a winding river. The image is framed by white, stylized line art patterns that resemble concentric circles or a fingerprint-like design, positioned at the top and bottom. The text 'SNF' is prominently displayed in the center of the river.

SNF

WATER SCIENCE



24 Mars 2026

PRESENTATION WDP FRANCE



WDP at a glance

Key figures 2026

>9

Million sqm
of total lettable area
(97.7% occupancy rate)

>0,5

Million sqm
under development

>350

Sites

8

Countries

1977

**Date of
Foundation**

REIT
Listed

BEL 20 / AEX
Euronext BE & NL



**Sustainable
Growth**



Vitaly engaged



**Future
Logistics**



**Impact by
responsibility**

WDP Warehouses in Europe



WDP France at a glance

Key Figures 2026

678k

sqm

19

Sites

23

Clients

676m

€
Fair Value

96,6 %

Occupancy rate

6

Years WALB
(to break)



Long-term value
creation strategy



Strong lease
visibility



Strategic
locations

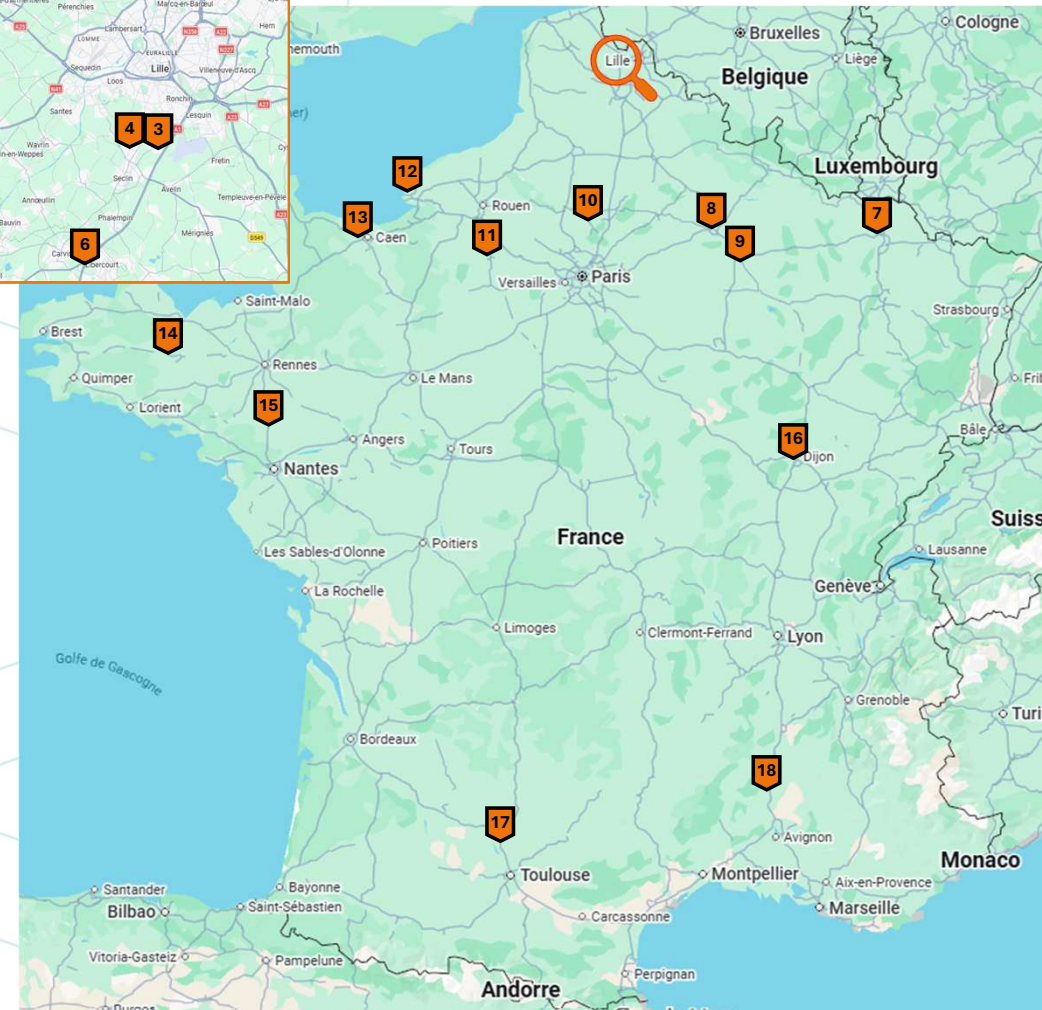


Close to our
tenants

	Location	Land	GLA	Dev	Tenants
1	Roncq	28,016	12,795	0	Delquignies, Destock
2	Neuville	26,737	13,258	0	DSV
3	Templemars	44,071	18,203	5,000	2B LOG
4	Seclin	28,157	12,669	0	Blondel, Stellantis
5	Vendin	90,893	27,096	18,000	Deco Meubles, T. Leguillon, TRS, T. Dupas Lebeda
6	Libercourt	127,810	59,533	0	Simastock
7	Rombas	68,493	13,870	0	Chronopost, Mondial Relay
8	Reims	70,000	30,490	25,000	V-Biotech
9	Saint-Martin	256,189	76,300	18,000	FM Logistics, ZF Invest
10	Montataire	34,022	7,448	0	Chronopost
11	Evreux	27,000	5,185	0	Geodis
12	Le Havre	168,730	80 590	0	Seafrigo
13	Verson	26,960	7,767	0	Chronopost
14	Saint-Caradec	96,668	49,712	0	ID Logistics
15	Puceul	88,443	36,969	0	Logeos
16	Longvic	27,178	6,952	0	Chronopost
17	Labastide	95,604	43,975	0	Action
18	Bollène	536,752	175,442	75,000	ID Logistics, ITM, Mutual Logistics, Gerflor

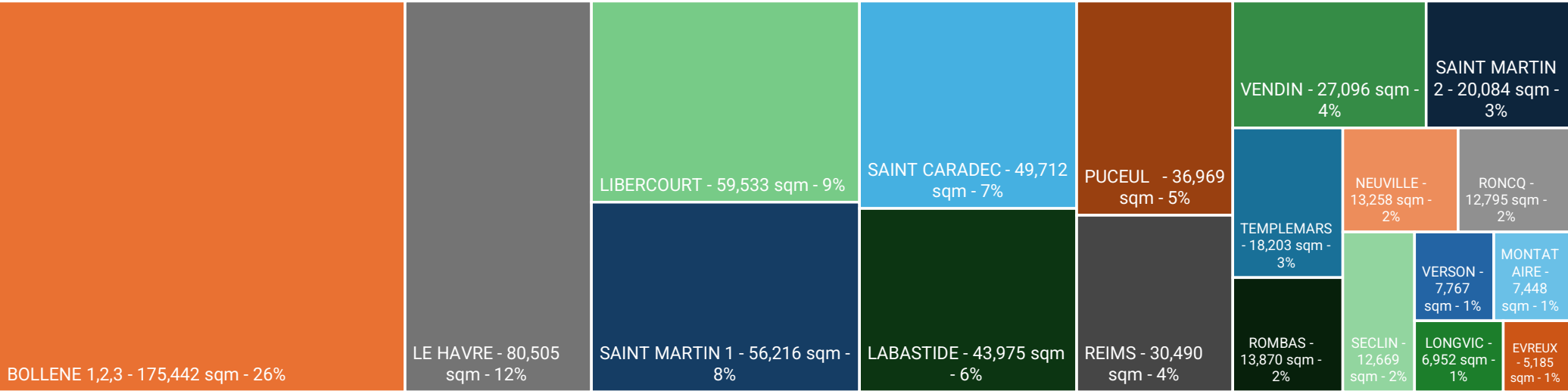


WDP Warehouses in France

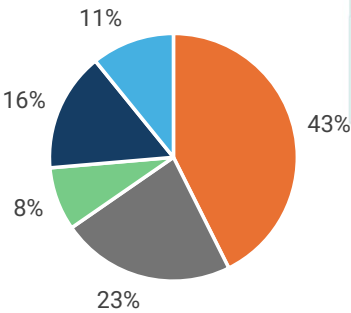


Overview

Area by asset (% proportion portfolio)

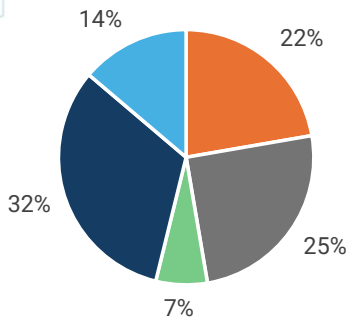


Area by the building's age



0-5 years 5-10 years 10-15 years 15-20 years 20+ years

Area by region



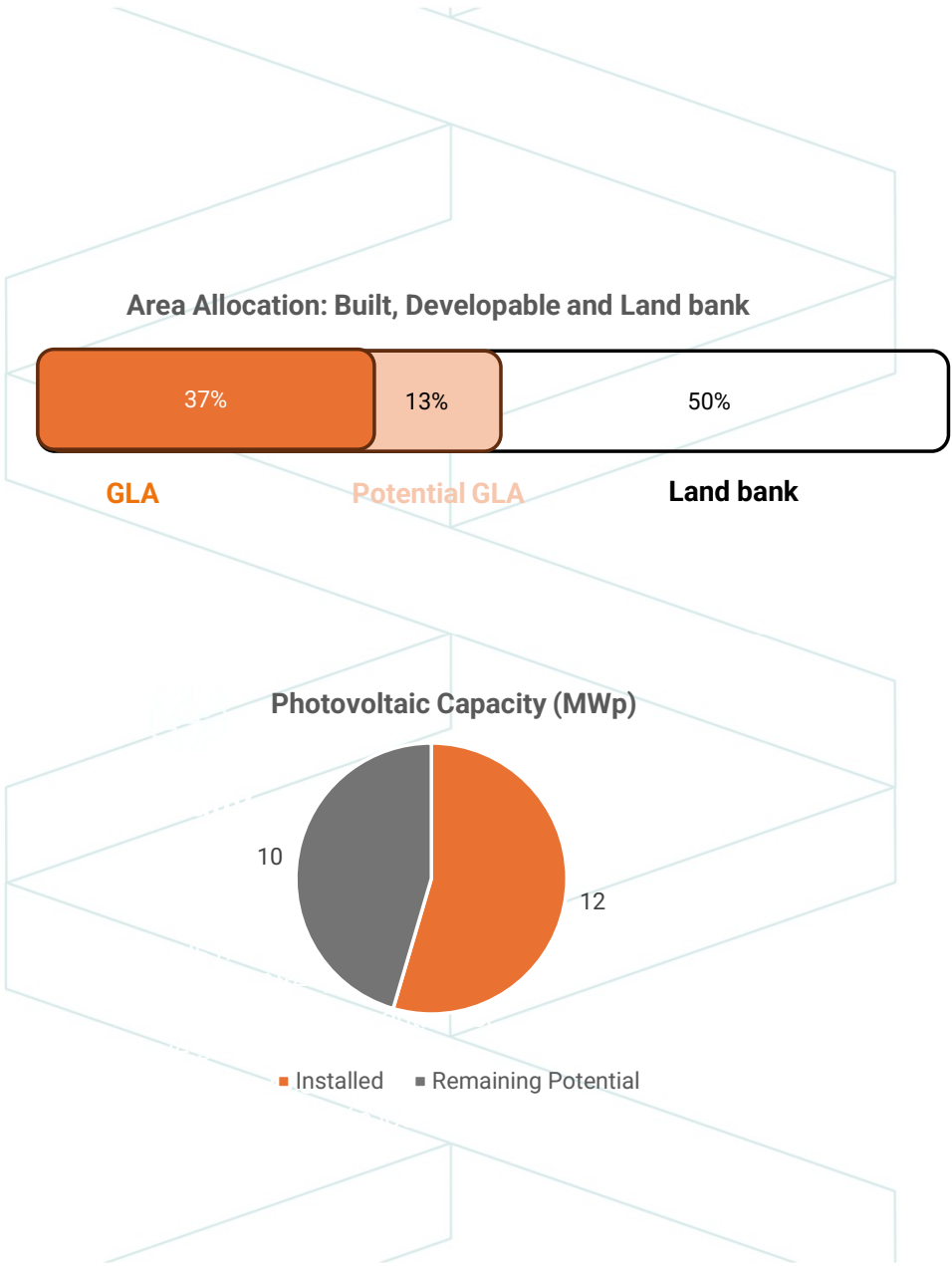
Hauts-de-France Normandy Grand Est Southern France Other Regions

Overview

Top 10 tenants by rent (% proportion portfolio)



Overview



French Team

Country Manager France



François Le Levier
+33 6 07 56 97 11
francois.lelevier@wdp.eu

Business Development Manager



Jean-César Schwach-Picard
+33 6 82 03 81 95
jean.schwach@wdp.eu

Portfolio Manager



Marie Soulleaux
+33 6 07 67 89 39
marie.soulleaux@wdp.eu

Property Manager



Benoist Guillemin
+33 6 82 70 11 45
benoist.guillemin@wdp.eu

Office Manager



Camille Grimault-Queret
+33 6 71 14 14 76
camille.grimault@wdp.eu

Project Manager



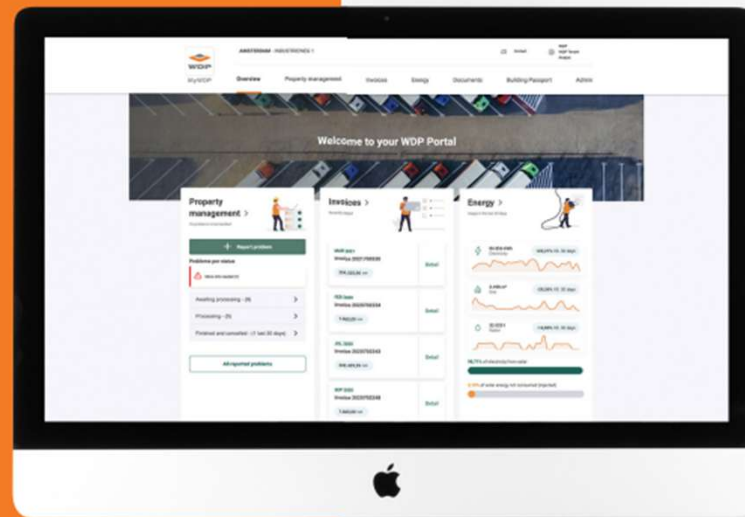
Paul Bouvattier
+33 6 21 38 83 89
paul.bouvattier@wdp.eu

MyWDP



MyWDP

YOUR WDP WAREHOUSE
100% DIGITAL and 100% PERSONAL





www.wdp.eu





PROJET WDP LOON PLAGE





Organisation / intervenants

Organisation / intervenants



WDP
Porteur de projet



GSE
Conception - Construction



A2V
Architecte



Ingea
Bureau d'études ICPE



Projet Loon-Plage

Localisation du projet



Site de projet

- Commune: Loon-Plage
- **Surface du terrain : 170 706 m²**
- Le terrain se situe au Nord de la commune, sur la Zone Industrielle dédiée à la logistique du Grand Port Maritime de Dunkerque.
- Il est bordé :
 - Au Nord, par des terrains encore vierges de constructions type espaces dunaires ;
 - A l'Est, par une voie secondaire de desserte.
 - Au Sud, des terrains dédiés à la logistique.
 - A l'Ouest, par une bande de terrain aménagée en espace dunaire.



Urbanisme

- Zone Port rapide du GPMD
- Entrepôts autorisés
- Zone Uip du PLUc
- Un minimum de 30% de la surface de la toiture prévue en panneaux PV



z

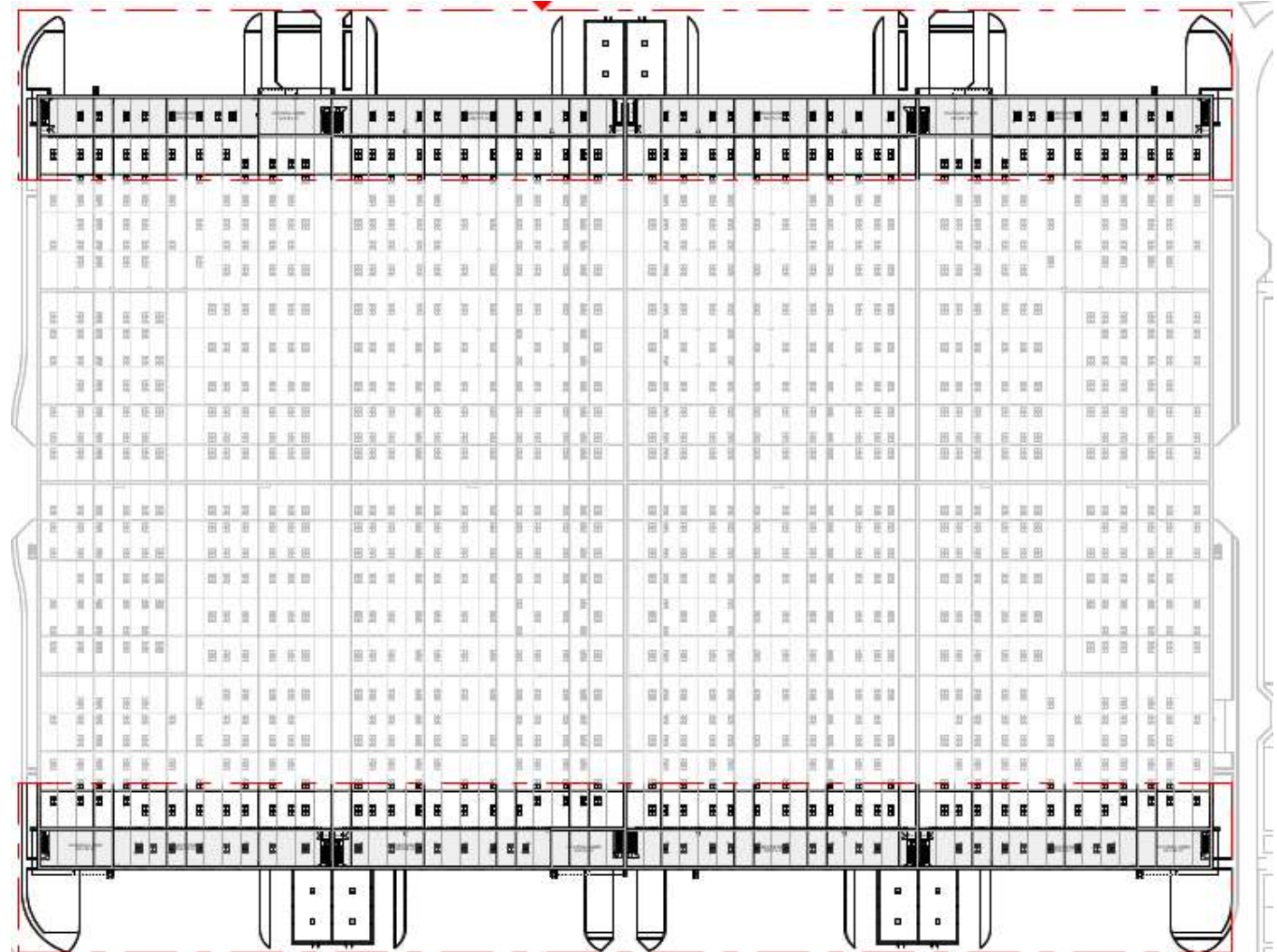


Plans de composition des niveaux



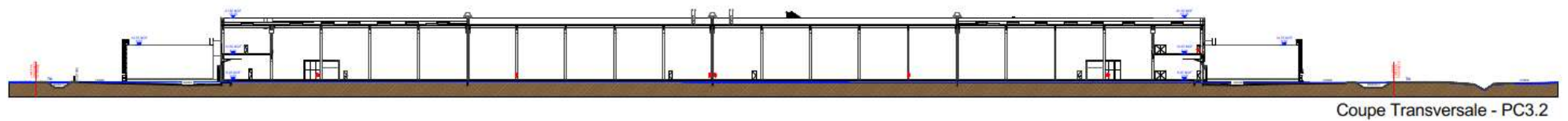
✓ Mezzanines

2 mezzanines au-dessus
des deux zones de
préparation pour un total
de 7 337 m²



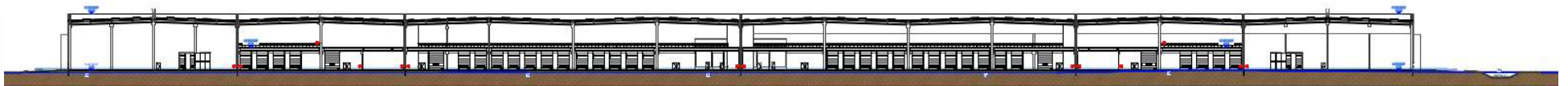
Coupes

Coupe Transversale



- Hauteur de l'acrotère: 15,25 m
- Hauteur libre de stockage: 11 m

Coupe Longitudinale



Insertions





Contexte réglementaire - Procédures applicables au projet

Cadrage réglementaire: R 122

Dossier d'autorisation unique avec étude d'impact:

- Procédure de cas par cas
- Etude d'impact systématique
- ICPE: A Utorisation

Catégories d'aménagements	Projets soumis à étude d'impact systématique	Projets soumis à la procédure de cas par cas
1. Installations classées pour la protection de l'environnement	...	a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation. b) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement (pour ces installations, l'examen au cas par cas est réalisé dans les conditions et formes prévues aux articles L. 512-7-2 et R. 512-46-18 du code de l'environnement.
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement.	a) Travaux et constructions créant une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du code de l'urbanisme supérieure ou égale à 40 000 m2 dans un espace autre que : -les zones mentionnées à l'article R. 151-18 du code de l'urbanisme, lorsqu'un plan local d'urbanisme est applicable ; -les secteurs où les constructions sont autorisées au sens de l'article L. 161-4 du même code, lorsqu'une carte communale est applicable ; -les parties urbanisées de la commune au sens de l'article L. 111-3 du même code, en l'absence de plan local d'urbanisme et de carte communale applicable ;	a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du même code supérieure ou égale à 10 000 m2 ; L'emprise au sol des bâtiments est de l'ordre de 9ha ; zone UIP du PLUc.  Dépôt du cas par cas
	b) Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est supérieur ou égal à 10 ha  Décision des service : soumission à évaluation environnementale systématique : terrain 18ha.	b) Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha, ou dont la surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou l'emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du même code est supérieure ou égale à 10 000 m2.

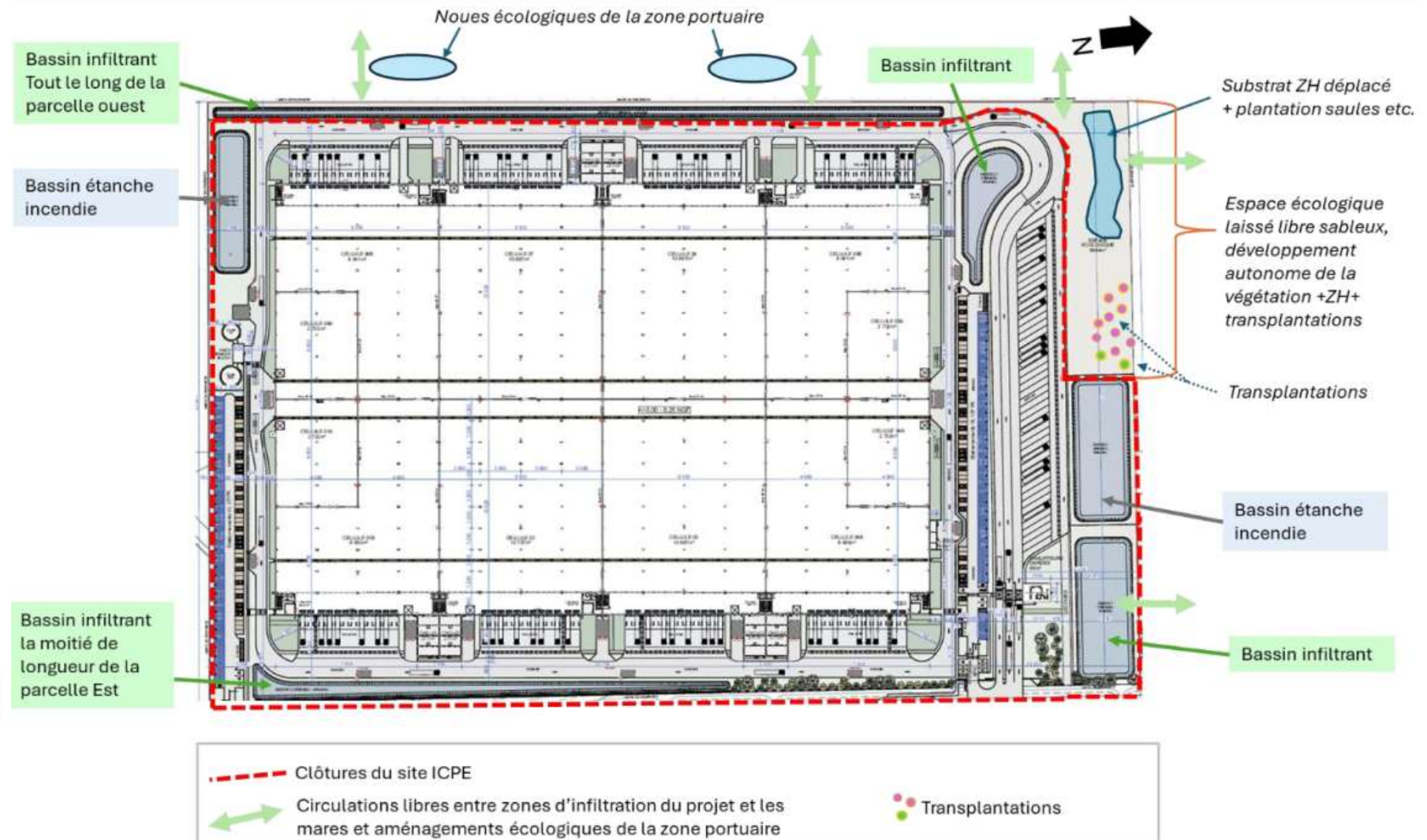
Cadrage réglementaire: ICPE

Dossier d'autorisation unique avec étude d'impact:

- Procédure de cas par cas
- Etude d'impact systémique
- ICPE: Autorisation
- La rubrique 1510 est soumise à autorisation
- La rubrique 4331 est soumise à enregistrement
- Les autres rubriques sont soumises à déclaration contrôlée

N° de rubrique de la nomenclature ICPE	Intitulé de la rubrique	Régime	Capacité
1510	Stockage de matières combustibles	A	1 144 959 m ³
4331	Liquides inflammables de catégorie 2 et 3	E	Entre 100 t et 100 tonnes
2925	Local de charge	DC	Supérieure à 50 kW
4320	Aérosols extrêmement inflammables ou inflammables de catégorie 1 ou 2 <u>contenant</u> des gaz inflammables de catégorie 1 ou 2 ou des liquides inflammables de catégorie 1	DC	quantité inférieure à 150 t
4321	Aérosols extrêmement inflammables ou inflammables de catégorie 1 ou 2 <u>ne contenant pas</u> de gaz inflammables de catégorie 1 ou 2 ou des liquides inflammables de catégorie 1 (	DC	quantité inférieure à 5 000 t
4510	Substance et mélanges dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1	DC	quantité inférieure à 100 t
4511	Substance et mélange dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2	DC	quantité inférieure à 200 t
4755	Stockage d'alcools	DC	quantité inférieure à 500 m ³

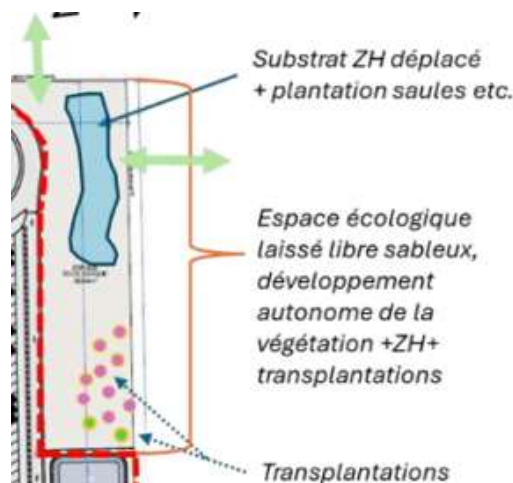
Cadrage réglementaire: Gestion Hydrologique



Cadrage réglementaire: Etude d'Impact

Enjeu majeur de l'étude d'impact

- Un seul enjeu « fort » identifié
- Présence d'espèces végétales protégées: L'œillet velu et l'Oprys abeille
- Solution: Evitement et compensation



Ci-après le calendrier des mesures pour les transplantations des espèces floristiques :

Année N	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Balísage												
Site récepteur MRS												
Ophrys abeille												
Œillet velu												
Salsifis douteux												
Centauree du littoral												
Récolte des graines												
Œillet velu												
Salsifis douteux												
Centauree du littoral												
Opération de transplantation (si visible)												
Ophrys abeille												
Œillet velu												
Salsifis douteux												
Centauree du littoral												
Opération d'ensemencement des espèces (prévoir un étrépage)												
1 ^{er} ensemencement												
2 ^e ensemencement												
Année N+1												
2 ^e ensemencement												
Arrosage après transplantation												
Année N												
Minimum 1 fois / semaine durant 1 mois												

Code Recom*	Sous-thème	Recommandations d'évitement / réduction et/ou d'optimisation	Impacts potentiels du projet	Niveau impact avant mesures	Mesures nécessaires	Description des mesures	Type de mesure	Cout de la mesure (€)	Effet résiduel
N08	Flore	Il a été préconisé en premier lieu de privilégier l'évitement si cela est possible ou la réduction. Le projet étant de nature à occuper une grande partie de la parcelle, le bureau d'étude recommande une transplantation des espèces végétales vers l'espace écologique qui serait laissé libre.	La destruction directe des individus floristiques par le projet implique la mise en œuvre de mesures.	FORT	OUI	La première mesure sera l'évitement calendaire des périodes sensibles. ME1 : Adapter le calendrier des travaux à la sensibilité des espèces. Les individus n'ayant pu être évités par les contours du projet, une demande de dérogation est formulée pour la transplantation de plants de ces deux espèces vers le nord de la parcelle, dans un espace dédié aux mesures écologiques.	EVITEMENT / COMPENSATION	A évaluer	FORT : dossier de demande de dérogation nécessaire

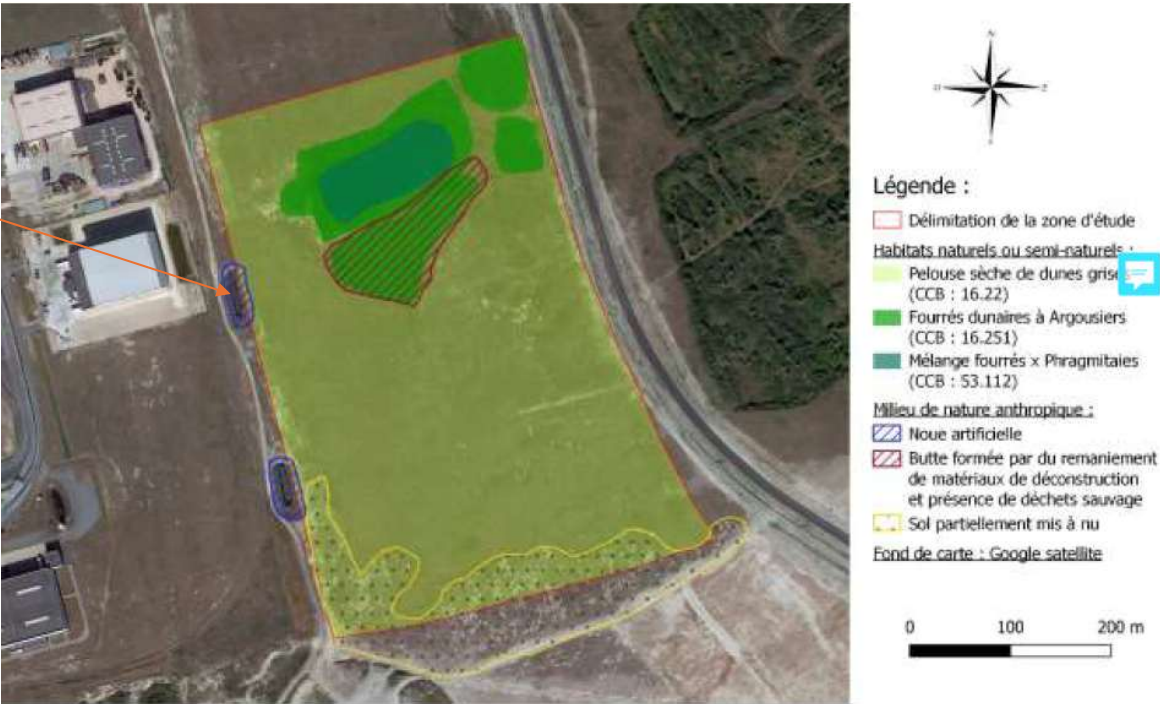
Cadrage réglementaire: Etude d'Impact

Proposition des mesures: Evitement

- Evitement temporel: démarrage des travaux entre novembre et février
- Optimisation du projet et conservations des noues végétalisées existantes

Calendrier des travaux												
Année N	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Démarrage des terrassements										*	*	
Année N+1	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.

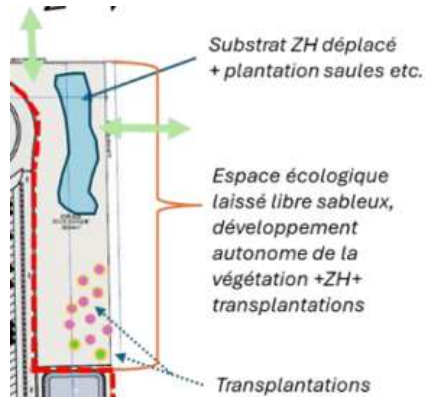
Suivi de chantier avant le démarrage des travaux (*) (MS1)



Cadrage réglementaire: Etude d'Impact

Proposition des mesures: Compensation

- Eviter la destruction d'espèces protégées en délocalisant l'œillet velu et 'Ophrys Abeille
- Création d'un espace dunaire pour favoriser la faune et la flore locale
- Assurer le suivi des mesures en phase chantier et sur une période de 10 ans par un écologue



Ci-après le calendrier des mesures pour les transplantations des espèces floristiques :

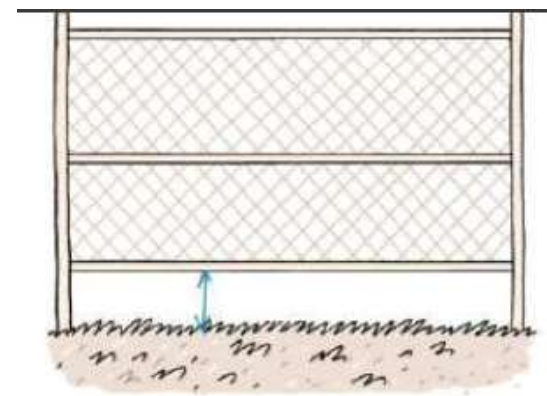
Année N	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Balísage												
Site récepteur MRS												
Ophrys abeille												
Œillet velu												
Salsifis douteux												
Centauree du littoral												
Récolte des graines												
Œillet velu												
Salsifis douteux												
Centauree du littoral												
Opération de transplantation (si visible)												
Ophrys abeille												
Œillet velu												
Salsifis douteux												
Centauree du littoral												
Opération d'ensemencement des espèces (prévoir un étrépage)												
1 ^{er} ensemencement												
2 ^e ensemencement												
Année N+1	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
2 ^e ensemencement												
Arrosage après transplantation												
Année N	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Minimum 1 fois / semaine												
durant 1 mois												



Cadrage réglementaire: Etude d'Impact

Proposition des mesures: Réduction

- Privilégier les places de parking perméables pour les véhicules légers afin de limiter l'imperméabilisation des sols
- Limiter les émissions sonores, atmosphériques et lumineuses en imposant des seuils acoustiques à ne pas dépasser, en programmant l'éclairage.
- Limiter les risques de pollution accidentelle via le lavage, le stockage dans des bacs étanches
- S'assurer de la non-introduction d'espèces exotiques envahissantes et plantation d'espèces végétales indigènes diversifiées
- Assurer la circulation de la faune au travers des clôtures du site





Environnement

